



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Côte-d'Or

CTSD du 10 février 2022
Préparation de la rentrée 2022
**Moyens délégués aux collèges
publics**

Préparation de la rentrée scolaire 2022

L'éducation nationale, cette année encore, demeure une priorité forte de l'action gouvernementale, comme en témoigne son budget, le plus élevé de la Nation.

Malgré une baisse attendue de 67 000 élèves dans le premier degré et de 6 600 dans le second au niveau national à la rentrée 2022, les moyens d'enseignement seront stables ou en augmentation sur le territoire national. En ce qui concerne le second degré, les moyens d'enseignement seront en hausse de 1 615 équivalents temps plein supplémentaires.

Au niveau académique, à la rentrée 2021, l'académie de Dijon a vu ses effectifs diminués dans le 2nd degré de 1 729 élèves dont – 611 élèves en collèges et – 49 élèves en SEGPA.

De prévisions à prévisions, cette tendance baissière des effectifs devrait se poursuivre et s'accroître à la rentrée 2022 avec une estimation, tous niveaux confondus, de – 2 573 élèves .

Sur le niveau collège, cette évolution à la baisse (- 1 388), élèves de SEGPA inclus, concerne tous les départements.

Pour le département de la Côte-d'Or, une baisse de – 584 élèves (SEGPA comprises) est attendue. La variation des moyens alloués s'élève à - 1,27 % en heures postes et à - 0,04 % en HSA, La baisse de la dotation départementale est moins importante que la diminution des effectifs élèves : - 2,6 % de prévisions R21 à prévisions R22 (soit – 501 élèves hors SEGPA),

Au niveau académique et départemental, la préparation de la rentrée 2022 est marquée par plusieurs priorités,

Le renforcement global significatif des différentes enveloppes qualitatives (groupes supplémentaires de langues vivantes, allocation progressive des moyens, aides de niveaux) permet de poursuivre les efforts engagés lors des deux dernières rentrées et d'avoir une attention toute particulière pour accompagner les territoires et les difficultés scolaires et sociales.

Pour mémoire, l'allocation progressive des moyens consiste à attribuer une partie de l'enveloppe départementale à chaque établissement en fonction du niveau de l'indice de position sociale (IPS) qui lui est propre.

Dans le cadre de l'école inclusive, le déploiement des PIAL se poursuit, tout comme le renforcement des dispositifs ULIS avec un projet de création dans un collège en Côte-d'Or. L'allocation d'un forfait « d'aide de niveaux » pourra avoir lieu en faveur de collèges qui se trouvent dans des situations bien particulières, notamment en cas d'inclusion d'élèves d'ULIS sur des niveaux à effectifs élevés.

Toujours en matière d'inclusion, le déploiement de moyens spécifiques dédiés à l'accompagnement départemental des élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés hors dispositifs est reconduit.

Enfin, il est prévu un accompagnement des groupes de langues vivantes obligatoires qui tient compte de la marge d'autonomie de chaque collège.

Concernant les SEGPA, les structures sont financées en fonction du nombre d'élèves constatés et prévus, à partir des grilles horaires réglementaires.

Le H/E global du département augmente, passant de 1,23 à 1,25. Il reste toujours nettement supérieur au H/E national de 1,18. Le taux départemental d'HSA/IMP diminue de 9,60 % à 9,56 %.

La répartition de la dotation départementale entre les établissements a été réalisée dans le respect des grilles horaires et des évolutions d'effectifs au sein des structures, sur la base du financement d'une

capacité indicative de référence de 30 élèves par division hors éducation prioritaire, et de 25 élèves en moyenne en d'éducation prioritaire. Par ailleurs, il a été tenu compte des profils socio-économiques du public scolaire sur la base de l'IPS.

La DHG reste une enveloppe globalisée allouée à des établissements qui en définissent les principes d'allocation et de ventilation au niveau de leur conseil d'administration. Elle est composée d'heures poste (HP), d'heures supplémentaires (HSA) et d'indemnités pour mission particulière (IMP).

Le dialogue avec les chefs d'établissement va se poursuivre au fil des mois à venir, au regard, notamment, des prévisions affinées du mois de juin 2022.

La directrice académique des services de l'éducation nationale,
directrice des services départementaux de l'éducation nationale de
la Côte-d'Or,



Pascale Coq